



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20260209-2026FEVDEL20-DE

Date de la convocation : 03 février 2026
Séance du Conseil Municipal : 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Christophe HOGARD
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD

20. MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN HUTEAU, DE LA RUE NEUVE ET DE LA PLACE JEANNE D'ARC – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le chantier de rénovation du restaurant scolaire municipal situé rue Jean Huteau et la construction de la bibliothèque tête de réseau pour la Communauté de communes du Pays des Herbiers située rue Neuve sont actuellement en cours de réalisation.

Aussi, pour permettre l'accès futur aux équipements publics en toute sécurité et l'embellissement du centre-ville, il convient de procéder aux travaux d'aménagement des rues Jean Huteau, Neuve et de la Place Jeanne d'Arc comprenant les terrassements généraux de voirie, la réalisation des voiries, la mise en place de la signalisation de police ainsi que du mobilier urbain.

Préalablement à ces travaux, le renouvellement des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales a été réalisé et les interventions des concessionnaires (Vendée Eau, Bouygues, SYDEV...) sont également programmées.

Le titulaire du marché devra assurer l'exécution des travaux tout en permettant les accès et le fonctionnement de ces chantiers de bâtiments. Aussi, les travaux d'aménagement de voirie sont phasés selon le planning prévisionnel suivant :

- Mars/avril 2026 : aménagement de la rue Jean Huteau ;
- Mai/juin 2026 : aménagement de la rue Neuve en deux phases (en laissant toujours un accès au chantier bibliothèque, soit par le nord, soit par le sud moyennant un ajustement des sens de circulation)
- Juillet 2026 : Place Jeanne d'Arc.

Le bureau d'Etudes ARTELIA, maître d'œuvre de l'opération a conçu le projet et l'a estimé à 350 000 € HT. Les travaux font l'objet d'un lot unique et seront réalisés en une seule tranche de travaux.

A l'issue de la mise en œuvre d'une procédure adaptée, la Commission MAPA réunie le 2 février 2026, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché de travaux à DELLTRA – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 328 871.80 € HT, selon les prix indiqués dans sa DPGF.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4,

Vu le budget Principal 2026, Compte 845-2315 V001

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 27 janvier 2026,

Vu le rapport de Steven BARTHELEMY,

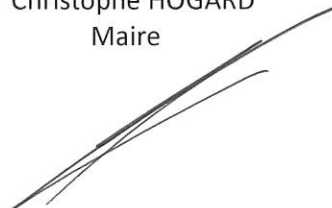
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer le marché de travaux tel qu'il a été attribué conformément au classement opéré par la Commission MAPA et décrit ci-dessus, et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

Angélique RICHARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2026
Publié électroniquement le : 16 FEV. 2026